

Outre-mer : l'Éducation nationale priée par la Cour des Comptes de remettre une copie adaptée aux réalités locales

Education

L'École d'Apprentissage Maritime fête sa certification en récompensant l'élève la plus méritante



Page 6

Aérien

Prix, orientation, matériaux, la piste longue prend forme... sur le papier



Page 11



Des financements illogiquement répartis pour des résultats largement sous le niveau métropolitain, c'est ainsi que la Cour des Comptes voit l'Éducation nationale en Outre-mer dans son rapport sur « le système éducatif dans les académies ultramarines ». Onze préconisations doivent permettre de revoir et corriger le fonctionnement dans les 5 DOM.

Le déficit de maîtrise du français, une des explications des mauvais résultats à Mayotte et en Guyane

Page 3

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte



OFFRE D'EMPLOI

Le Conseil Départemental de Mayotte, devenu région ultrapériphérique de l'union européenne depuis le 1^{er} janvier 2014, **recrute :**

1 Directeur de la Programmation et de la Gestion des Fonds Européens

MISSIONS DU POSTE :

Le titulaire du poste met en place la « Direction de la programmation et de la gestion des Fonds Européens », et l'autorité de gestion.

ACTIVITES PRINCIPALES :

- Mettre en place la « Direction de la programmation et de la gestion des Fonds Européens », Autorité de gestion
- Piloter les procédures pour l'obtention de l'agrément de l'Autorité de Gestion
- Participer aux négociations et travaux d'élaboration des programmes opérationnels de la période 2021-2027
- Administrer et gérer l'Autorité de Gestion
- Mettre en œuvre les outils d'ingénierie financière et assurer le suivi
- Mettre en œuvre le dispositif de contrôle et d'audit interne du circuit des fonds dans les services
- Coordonner, mettre en place le programme de formation des cadres sur les fonds européens

PROFIL/COMPETENCES:

- Catégories : A (Bac+5 formation économique ou administrative minimum)
- Cadre d'emploi : Attachés territoriaux / Ingénieurs / Administrateurs
- Filière Administrative et technique
- Solide expérience en management, pilotage de services et travail en transversalité.
- Bonne maîtrise de l'environnement territorial et des relations aux élus
- Expérience sur un poste similaire

Selon le profil, il pourra être ouvert à un agent contractuel. Le poste est placé sous l'autorité du Directeur Général des Services

CONTACT :

Pour toute précision complémentaire, se rapprocher de Mr Mahafourou SAIDALI, Directeur Général des Services : **tél : 0269 66 11 10 et/ou mahafourou.saidali@cg976.fr**

La fiche de poste est consultable sur le site internet du CG976: www.cg976.fr

Les candidatures composées d'un CV et d'une lettre de motivation doivent être adressées, avant le vendredi 18 décembre 2020, à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental de Mayotte
Direction des Ressources Humaines - GERM
8 BD Halidi Sélémani – BP 101
97645 MAMOUDZOU Cedex

Ou par mail : germ@cg976.fr avec objet du mail « **Directeur PGFE** ».

Education

Outre-mer : l'Éducation nationale priée par la Cour des Comptes de remettre une copie adaptée aux réalités locales



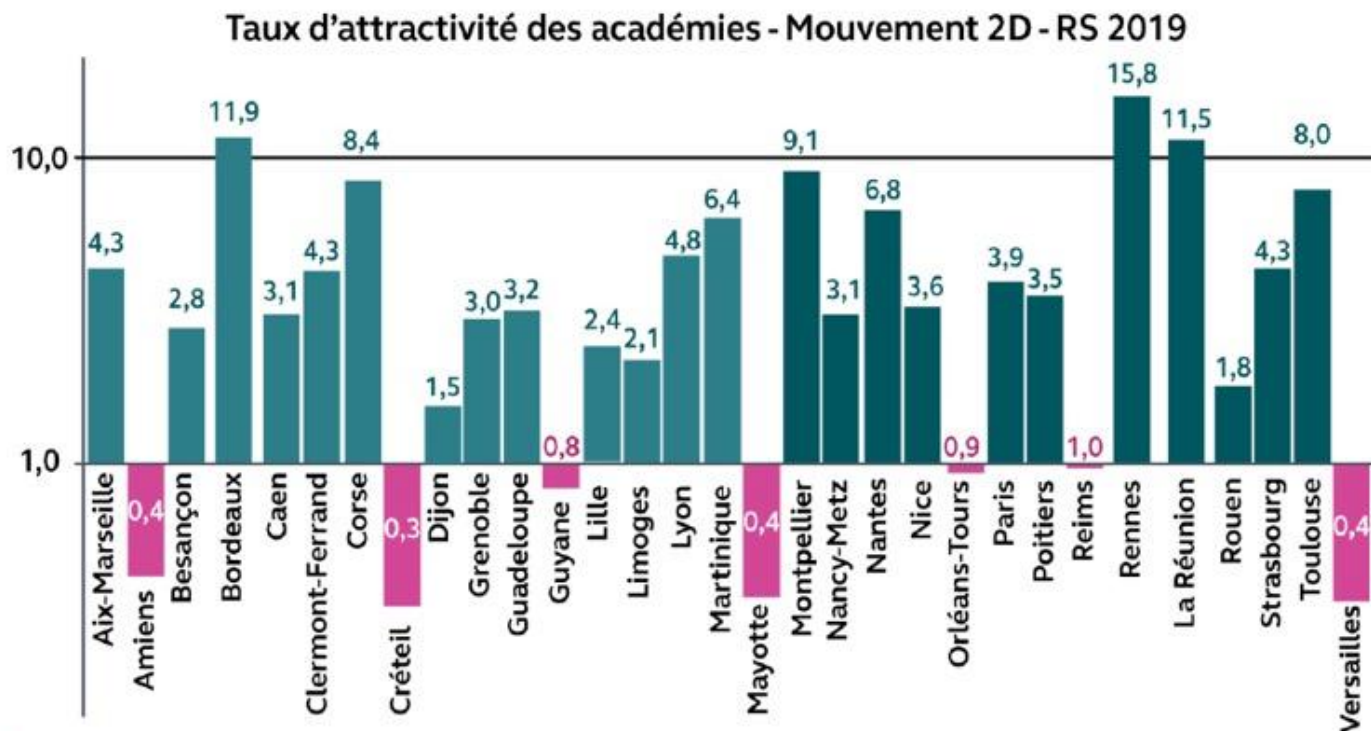
En mars 2013, les instituteurs mahorais défilaient pour obtenir la sur-rémunération des salaires

Des financements illogiquement répartis pour des résultats largement sous le niveau métropolitain, c'est ainsi que la Cour des Comptes voit l'Éducation nationale en Outre-mer dans son rapport sur « le système éducatif dans les académies ultramarines ». Onze préconisations doivent permettre de revoir et corriger le fonctionnement dans les 5 DOM.

Après avoir été saisi en janvier dernier par le président de la commission des finances du Sé-

nat d'une enquête sur le système éducatif dans les académies ultramarines », les rapporteurs de la Cour des Comptes livrent un rapport décoiffant sur le mode de gestion uniformisée, pointant le surcoût des enseignants aux salaires indexés pour majoration de vie chère, et l'écart de réussite des élèves avec la métropole des 5 académies concernées, Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte et La Réunion. (Lire [Rapport de la CC sur le système éducatif académies ultramarines](#))

Lorsque la Cour des comptes met son nez dans le fonctionnement d'une institution, c'est pour en étudier la gestion, et pointer les éventuels excès. C'est pourquoi il faut apprécier à sa juste valeur que les magistrats mettent en évidence les difficultés de ces territoires, géographiques (éloignement de la métropole, coût des transports), climatiques (chaleur, isolement) et socio-économiques (taux de pauvreté et de chômage importants, une partie des familles est peu éduquée et souvent déstructurée), dans



Les académies de Versailles et d'Amiens concurrencent Mayotte sur le déficit d'attractivité (Source MENJ)

le but de prouver que ce cumul « rend objectivement la mission éducative plus ardue que dans la plupart des académies métropolitaines ».

Vient se rajouter « le taux faible de remplacement des absences des enseignants », et un « temps d'enseignement plus court pour ces élèves qu'en métropole bien que le ministère ne dispose pas de décompte précis des jours d'enseignement perdus ». Cette dernière notion est à peaufiner selon la Cour des Comptes, mais seraient en cause les « conditions climatiques et sanitaire et l'adaptation du calendrier scolaire aux fêtes locales », ainsi que « les conflits sociaux ».

Des mauvais résultats « inexplicables »

Les taux des réussite au Bac se sont améliorés dans tous les outre-mer, sauf à Mayotte. A mettre en lien

avec la maîtrise du français : insuffisante ou fragile pour 13% des petits métropolitains à l'entrée en 6ème, ils sont 21 % à La Réunion, 25% à la Martinique, 29% à la Guadeloupe, 44 % en Guyane et 75 % à Mayotte. Les difficultés en lecture se montent même à 51% pour la Guyane, et 74% à Mayotte. Des écarts avec le niveau national, « largement inexplicables par le ministère », commente la CC, la proportion des élèves décrocheurs ne semblant pas être une explication suffisante.

Car selon le rapport, l'Etat met les moyens : « Le coût annuel du système scolaire dans les cinq académies ultramarines s'élève à un peu plus de 4 milliards d'euros. Rapporté au nombre d'élèves, il est supérieur d'environ 30 % à la moyenne nationale. » Mais il s'agit surtout des sur-rémunérations versées aux enseignants titulaires. Des dépenses expliquées aussi par le coûteux dispositif d'éducation pri-

oritaine, présent « sur la quasi-totalité de Mayotte et de la Guyane », provoquant un taux d'encadrement des élèves « presque toujours nettement supérieur à celui de la métropole ». Ce surcoût s'avère plus marqué aux Antilles, « qui ne sont pourtant pas les académies les plus en difficulté ».

L'éducation prioritaire n'a plus la cote

Malgré ces dépenses, les résultats ne suivent pas, « les moyens ne sont pas ajustés aux besoins », assènent les enquêteurs, évoquant, « une organisation administrative et une gestion des dispositifs éducatifs trop calquée sur le modèle métropolitain. »

Il est notamment reproché de ne pas laisser de marges suffisantes aux recteurs, qui doivent décliner des mesures souvent inapplicables, sont notamment cités les rythmes scolaires à Mayotte.



Davantage de pouvoirs dans les mains de recteur, préconise la Cour des Comptes

L'éducation prioritaire, qui semblait adapté à ces territoires sinistrés, « ne semble plus l'outil approprié ». Il est demandé d'appliquer des dispositifs spécifiques. Les cas de la Guyane et de Mayotte s'y trouvent illustrés, avec des défis synthétisés : « Celui du nombre d'enfants à scolariser dans des bâtiments déjà saturés, quasiment privés de cantines et dépourvus de places d'internat, celui de l'attractivité pour les enseignants, celui de la langue maternelle qui n'est généralement pas le français. »

En terme de solution locale, l'expérimentation des recrutements dérogatoires à Mayotte dans le 1er degré est saluée, bientôt mise en place en Guyane. La Cour des Comptes appelle le ministère à aller plus loin, en adaptant l'octroi

d'avantages financiers ou dévolution de carrière en fonction de l'attractivité d'un territoire.

Enfin, en Guyane comme à Mayotte, un effort linguistique est nécessaire pour l'insertion des élèves issus de l'immigration dans le système scolaire.

Conclusion, il est conseillé de donner davantage de pouvoirs dans les mains des recteurs pour trouver des solutions avec acteurs locaux.

La Cour des Comptes formule 11 recommandations

– Identifier et objectiver les causes des écarts importants pour les académies ultramarines entre résultats aux diplômes nationaux et résultats aux évaluations de niveau.

– Adapter le dispositif d'éducation prioritaire aux réalités locales,

voire y substituer un dispositif spécifique pour les académies ultramarines ou certaines d'entre elles (Guyane et Mayotte)

– Mesurer le nombre de jours d'enseignement effectivement perdus en cours d'année dans les académies ultramarines et le comparer à la moyenne métropolitaine.

Recommandations visant la politique éducative dans les académies de Guadeloupe, de Martinique et de La Réunion

– Accroître l'effort de formation continue par des plans de formation des enseignants adaptés aux besoins, tenant compte des contraintes locales notamment d'éloignement et de transport.

– Conduire une politique plus active du remplacement, en généralisant l'usage de l'application nationale destinée à la gestion

des remplacements ARIA dans le premier degré, en encourageant le recours par les établissements du second degré à des formes de remplacement autres que le face-à-face pédagogique

– Pour la Guadeloupe et la Martinique, mener une étude approfondie sur les causes des évolutions divergentes des effectifs de l'enseignement public et de l'enseignement privé.

Recommandations visant la politique éducative dans les académies de Guyane et de Mayotte

– Rapprocher le régime des indemnités servies aux enseignants de Guyane affectés dans les zones les plus difficiles (en modifiant les taux d'ISG et en revalorisant l'indemnité d'isolement) de celui de Mayotte.

– Intensifier l'adaptation des concours d'enseignement aux besoins locaux des académies de Mayotte et de Guyane.

– Améliorer le processus de recrutement des contractuels afin de les affecter dès la rentrée.

– Dimensionner les moyens des centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des élèves issus des familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) aux flux d'élèves allophones, inclure les élèves non scolarisés auparavant en intégrant cette mission dans les projets des nouveaux établissements.

– Sensibiliser et former les enseignants nouvellement affectés dans ces académies à la question linguistique.

Anne Perzo-Lafond

Education

L'Ecole d'Apprentissage Maritime fête sa certification en récompensant l'élève la plus méritante



Direction, personnel de l'EAM et LIONS entouraient la lauréate

L'association du Mérite maritime organisait ce vendredi une cérémonie qui mettait l'EAM sous les feux des projecteurs. Pour une de ses élèves, Soiyira Abdallah, major de promo de son CAP Maritime, mais aussi pour la reconnaissance de l'enseignement dispensé.

« Quand on est en haute mer et qu'un problème survient, on ne peut pas appeler le garage d'à côté pour se dépanner, et l'on doit faire face avec ses collègues du bord à tous les problèmes du moment ». Si Robert Amis parlait au nom du Mérite maritime dont il est titulaire, il est aussi un des « anciens

de Mayotte », pour avoir exercé comme directeur du STM en 1985. Il récompensait ce vendredi matin Soiyira Abdallah, élève la plus méritante de l'année de l'Ecole d'Apprentissage Maritime (EAM). Une élève modèle même, selon sa professeur de français, « aucune absence, aucun retard ».

Et pourtant, comme beaucoup d'autres à Mayotte, elle aurait pu postuler pour le film documentaire « Sur le chemin de l'école » de Pascal Plisson, vu le nombre d'embuches sur ses itinéraires aller et retour. On ne peut qu'être rempli d'admiration de ce que l'élève en CAP Maritime endure, qui nous raconte son quotidien : « Je me lève



70 candidats sur les rangs, en attente de formation pour la pêche

à 3 h du matin pour partir à 4h en bus, et après avoir la barge pour me rendre à l'Ecole d'Apprentissage Maritime en Petite Terre. L'après-midi, on finit à 15h, je reprends le bus à Mamoudzou qui m'amène jusqu'à Dzoumogne, puis jusqu'au collège puis, ensuite jusqu'à chez moi où j'arrive à 18h. »

Le jeune homme et la mer

Elle était auparavant en 1ère STMG au lycée de Chirongui, « mais cette voie ne me disait rien. » La jeune fille profite d'une journée porte-ouverte à l'EAM, « j'ai lu les fiches et j'ai eu envie de me lancer direct ». Soiyira Abdallah avait préparé un discours pour l'occasion, lu dans une grande émotion, dans lequel elle disait sa reconnaissance à l'équipe pédagogique, « et à mes chers parents que j'adore », faisant fondre son auditoire.

Elle est un exemple, pour Gilles

Perzo, président de l'association qui gère l'EAM, l'AFODEMAM, « l'exemple que la jeunesse mahoraise se tourne de plus en plus vers la mer et vers ses débouchés professionnels », et même si les filles sont moins nombreuses sur les bancs de cette école, « elles commencent à prendre conscience du potentiel que le monde maritime leur propose. » D'ailleurs un long parcours de formation s'ouvre devant Soiyira Abdallah puisqu'elle nous confiait vouloir devenir « capitaine de yacht ». Elle recevait un joli chèque de 400 euros et deux ouvrages couronnés par le prix Ecume des mers en 2019 et 2020, « Cargo » de Mariane Rötig et « L'éloquence de la sardine » de Bill François. Grâce à l'accompagnement du LION's Club France Austral. La même cérémonie couronnant le mérite des élèves de l'école maritime a également lieu à La Réunion.

Il flotte à l'EAM un petit air du

large, puisque sont dispensés des certificats et diplômes pour être matelot, patron de pêche, mécanicien, etc.

65% d'insertion

Cette cérémonie organisée par la section océan Indien de la Fédération du Mérite maritime, était aussi l'occasion pour l'EAM d'annoncer sa certification qualité QUALIOP, « un des premiers organismes de formation de Mayotte à l'obtenir », ce qui valait de remercier un personnel fidèle, et d'illustrer « les excellentes relations que l'EAM entretient avec les professionnels de la mer ». De quoi calmer les « nombreuses rumeurs qui entachent son image », sur le niveau d'enseignement, « et qui est loin de valoriser l'implication de l'ensemble du personnel pour proposer des formations et des conseils de qualité », déplorait l'équipe dirigeante. Qui invitait

tous les acteurs à naviguer de concert. L'absence du directeur de la mer Sud océan Indien (DMSOI, ex-Affaires maritimes), qui n'était pas représenté, était soulignée.

Le recteur était quant à lui excusé, le partenariat étroit entre le rectorat et l'EAM doit déboucher sur l'émergence d'un lycée de la mer et du littoral.

Alors que Robert Amis remarquait que « quand on vit sur une île, le métier de marin peut être une évidence si l'on vit en Bretagne, mais l'est nettement moins à Mayotte » et souhaitait voir « former de plus en plus de marins », le directeur de l'EAM, Eric Bellais, nous rapportait le bon taux d'insertion, 65%, « et j'ai 70 jeunes en attente de passer le certificat de patron pêcheur ». Les prescripteurs sont le Pôle emploi, les entreprises privées, et le conseil départemental. Mais ce dernier n'est pas assez dynamique dans ce domaine, alors que les débouchés sont autour de nous, partout où notre regard se pose, sur l'eau. Avec un impératif, celui de diplômer 200 pêcheurs d'ici décembre 2021, [la législation ne l'autorisant plus après cette date.](#) Et pour l'instant, aucune commande de formation n'a été passée. L'école, aux locaux vétustes, conserve pourtant toutes ses ambitions, « d'ici 2024, nous devrions inaugurer de nouveaux bâtiments entre le cimetière et l'ancien CRA », se projetait Eric Bellais.

Anne Perzo-Lafond

Photo de Une : Beaucoup d'émotion pour le discours de Soiyira Abdallah, élève tenace

Culture

Le shimaore et le kibushi officiellement reconnues comme langues régionales



Le sénateur Abdallah portait l'amendement

Les langues régionales de Mayotte sont désormais reconnues suite à l'adoption d'un amendement défendu au Sénat, hier 10 décembre 2020, par le sénateur Abdallah Hassani pour le groupe RDPI (ex LReM).

« On demande à sortir du carcan qui n'intégrait pas les langues de Mayotte au patrimoine français », demandait le sénateur Hassani Abdallah en séance. La rapporteur lui donnait raison, « dans le cadre de la départementalisation, il n'y a pas eu de correction sur ce point dans le code de l'éducation. L'enseignement des langues et des cultures régionales doit être possible à Mayotte ». Quant au ministre de l'Éducation nationale, il émettait un avis de « sagesse », c'est à dire qu'il s'en remet à

l'appréciation des sénateurs.

Karibu dans la cour des grands ! Le shimaoré et le kibushi sont officiellement reconnus comme appartenant au patrimoine de la France à l'égal des autres langues régionales de l'Hexagone et des Outre-mer.

Santé

Covid-19: un nouveau décès et encore trop de clusters actifs

BULLETIN D'INFORMATIONS COVID-19

SEMAINE du 02 au 08 décembre 2020

N°105

Les informations publiées sont mises à jour quotidiennement



176 nouveaux cas de COVID-19 en 1 semaine

	Suivi des cas à Mayotte
Taux d'incidence (nombre de cas pour 100 000 habitants)	63
Taux de positivité	9.8 %
Nombre de clusters actifs	12
Nombre de tests réalisés en une semaine	1 785
Hospitalisations	8
dont le nombre de patients dans le service de médecine	7
dont le nombre de patients dans le service de réanimation	1

Depuis le début de l'épidémie :

- 5 551 cas confirmés de COVID-19 à Mayotte
- 52 décès (dont 5 à La Réunion suite à des évacuations sanitaires)

Le bulletin ARS du 11 décembre 2020

Cette semaine du 2 au 8 décembre, 176 nouveaux cas de COVID-19 ont été enregistrés. Le taux de positivité est proche de 10%. La maladie du Coronavirus est dangereuse rappelle l'ARS qui appelle à conserver son masque.

Le taux d'incidence du virus est de 63 cas pour 100.000 habitants sur la semaine, avec 1.785 tests réalisés. La directrice de l'ARS l'a répété lors de la conférence de presse, il faut se faire tester à la moindre alerte. Surtout dans les communes où le virus circule com-

me à Boueni où le taux d'incidence est supérieur à 200. « L'épidémie n'est pas terminée, la situation est un tout petit peu en train de se dégrader en cette période », expliquait Dominique Voynet.

Nous avons 12 clusters actifs. Pour les contrer, il faut évidemment répéter les gestes barrière, notamment le lavage des mains, et se voir comme un malade potentiel.

Le faible nombre de personnes hospitalisées, 8, dont une seule en réanimation, ne doit pas faire oublier la dangerosité de la maladie sur les poumons. Un nouveau décès est à

déplorer, portant à 52 le total de décès liés au coronavirus depuis le début de l'épidémie (dont 5 à La Réunion après évacuations sanitaires). « Il s'agit d'une personne âgée de 73 ans, admise en réanimation depuis le 1er décembre. » L'ARS insiste sur la nécessité de protéger les personnes âgées ou malades, en restant à distance les uns des autres, en se lavant fréquemment les mains à l'eau et au savon, et en portant un masque à chaque fois que la distance physique ne peut pas être respectée.

Société

Les violences de cette fin de semaine ont donné lieu à 10 interpellations



Des forces de l'ordre déployées aux abords des établissements scolaires (Archive)

En cette semaine précédant les vacances scolaires, les forces de l'ordre étaient au taquet. Et ont été sollicitées: Kahani, Sada, Combani, Dzoumogne, Koungou, Dembeni, des caillassages ont encore sévi, effrayant les habitants.

« Des incidents ont été enregistrés [aux alentours des établissements](#) sur plusieurs points du territoire »,

rapporte la préfecture. La population est exaspérée, prise à partie, avec notamment plusieurs véhicules endommagés. Des jeunes qui semblent venir des hauteurs des villages. Le préfet rapporte l'organisation mise en place.

« À Mamoudzou, afin de sécuriser les lycées Mamoudzou Nord et Younoussa Bamana, un disposi-

tif renforcé de service civique en partenariat avec les équipes mobiles de sécurité du rectorat et de la police municipale a été déployé par la sécurité publique. Chaque tentative d'édification de barrage, comme à 6h à Kawéni, à 6h30 au rond-point du Baobab, a donné lieu à une réaction immédiate afin de rétablir l'ordre et dégager les axes. »

Des actions qui ont permis l'interpellation de 9 jeunes, dans le cadre de quatre affaires distinctes pour des faits de violences volontaires avec arme par destination en réunion, de violences réciproques et de port d'arme prohibé. Ils ont tous été placés en garde à vue.

En concertation avec le rectorat, les établissements et le transporteur scolaire, un dispositif associant Police Nationale et Municipale a été mis en place pour sécuriser la fin des cours. Des mesures similaires de sécurisation par la Gendarmerie Nationale, notamment à Sada, Dzoumogné, Koungou, Dembeni ont également conduit à l'arrestation d'une personne.

On sait que ces jeunes sont identifiés par les acteurs locaux, c'était le cas à Dzoumogné, il faut urgentement mener des actions pour contrer leur nuisance et préserver la paix publique.

Aérien

Prix, orientation, matériaux, la piste longue prend forme... sur le papier



Le scénario de la piste convergente arriverait en pôle position, selon le président Soibahadine

Le deuxième comité de pilotage pour la piste longue s'est tenu ce vendredi matin, 11 mois après le premier en janvier dernier. Il a permis de débroussailler les grands enjeux techniques de ce projet qui s'étalera encore sur plusieurs années.

Ce vendredi matin, le deuxième comité de pilotage sur la piste longue s'est tenu au conseil départemental, dans un hémicycle à l'entrée gardée par un agent de sécurité du Département. Ni oreille qui traîne ni tour d'image donc pour les journalistes, qui ont eu toutefois un résumé du préfet à la sortie. Premier constat du représentant de

l'Etat à Mayotte, les délais semblent respectés, malgré la crise sanitaire.

« Malgré les difficultés, nous n'avons perdu aucun délai sur le programme de réalisation de la piste longue, c'est une prouesse de la DGAC qui a su tenir les délais et qui a lancé aujourd'hui tous les marchés qui devaient être lancés. De sorte que conformément au planning annoncé en janvier, le profil de la piste sera arrêté définitivement en octobre prochain, les travaux préparatoires seront tous terminés, et nous pourrons pendant cette période poursuivre les consultations publiques » indique le préfet Jean-François Colombet.

Ainsi assure-t-il, « la piste longue sera bel et bien réalisée à Mayotte, les travaux pourront débuter au tout début de l'année 2023 ».

Le comité de pilotage a pu se concentrer sur les enjeux techniques de ce projet.

« Nous avons durant ce comité de pilotage abordé plusieurs sujets, notamment l'orientation de la piste, la longueur de la piste, les études nous indiqueront si c'est 2500, 2600 ou 2800m, nous avons aussi abordé la question des matériaux, là aussi les études vont bon train pour identifier les gisements et les modes d'acheminement qui devront préserver les milieux naturels et la tranquillité des gens. »



Le préfet Jean-François Colombet égrenne les enjeux liés à la piste longue

Le financement lui, ne fera pas de grande surprise. Le projet est estimé à quelque 250 millions d'euros, financés par l'Etat. Le Département a toutefois décidé de participer à hauteur de 80 millions d'euros.

Quelle forme de piste ?

« C'est un dossier complexe sur le plan technique et sur le plan juridique. Il faut éviter les erreurs qui ont pu être faites parmi nos voisins sur de grands projets qui sont à l'arrêt aujourd'hui. On est dans la phase de consolidation du projet. Tous les experts ont en tête les conclusions du débat public et la configuration de Pamandzi avec une population importante qui vit autour de la piste. Ce sera très probablement la piste convergente

» indique le préfet. Un modèle qui aura l'avantage de ne pas interrompre le trafic aérien pendant les mois, voire les années, que dureront les travaux.

Quels matériaux ?

« Des scénarii reposent sur les gisements propres à Mayotte, soit à partir de carrières existantes, soit à partir de nouvelles carrières. Il peut s'agir aussi de déchets du BTP avec une approche environnementale, nous avons en effet besoin de remblais, de granulats, pour réaliser l'ouvrage dans sa totalité » énumère le préfet qui n'exclut pas « des solutions lagunaires ». Quoi qu'il en soit, « d'ici 2 mois nous aurons des solutions sur les matériaux et l'acheminement. » Ce dernier devra être pensé de sorte à

« éviter une noria de camions ».

Quid de la longueur ?

« Sur la longueur, deux critères vont la déterminer : l'état actuel du parc aéronautique mondial. Sont ciblés l'A330 NEO, l'A350-900, le 787, tous les gros porteurs. Ensuite, les conditions météorologiques et le fait qu'on est sur un territoire cyclonique avec des conditions qui peuvent être difficiles. La subsidence est aussi un sujet sérieux, il faut le prendre en compte. Des études ont été faites, ces données sont intégrées dans le calcul final du rehaussement de la piste » note le préfet.

Y.D.

Aérien

Corsair rétablit la ligne Paris/Mayotte via La Réunion



Le vol inaugural de Corsair est arrivé samedi dernier à l'aéroport de Pamandzi

Depuis ce samedi 12 décembre dernier, Corsair a rétabli sa ligne Paris/Mayotte via La Réunion. La compagnie, qui avait quitté l'île aux parfums en septembre 2018, opère donc un retour en force avec une toute nouvelle flotte d'Airbus et des tarifs compétitifs qui permettront de faciliter les échanges entre Mayotte, La Réunion et la métropole.

« Nous avons le projet de faire de Corsair la compagnie des outre-mer par excellence », a affirmé Gilles Ringwald, le directeur général adjoint chargé des affaires commerciales de la compagnie au cours de la conférence de presse donnée ce samedi 12 décembre à l'occasion de l'arrivée du premier avion Corsair en provenance de Paris via La Réunion. Atterri aux alentours de 16h à l'aéroport de Pamandzi, cet Airbus A-330-300

affectueusement surnommé « Jaz », fait partie de la toute nouvelle flotte aérienne acquise par Corsair notamment pour pouvoir desservir à nouveau Mayotte.

La principale raison du départ de la compagnie en septembre 2018 était en effet que ses Boeing 747 avaient du mal à atterrir sur la trop courte piste de l'aéroport de Pamandzi. La nouvelle flotte de Corsair est composée actuellement de 5 Airbus, 5 autres sont en cours de commande (des A 330 Néo) et le plus vieux des avions va être revendu de manière à créer une flotte de 9 appareils tous neufs. « Ces nouveaux avions sont plus performants et plus écologiques, ils permettent de réduire significativement les émissions de CO2 dans l'atmosphère », a expliqué Jules Perreau, le directeur régional océan Indien.

Des tarifs compétitifs

Corsair a l'intention de s'implanter à Mayotte durablement et propose à la population mahoraise des tarifs attractifs de manière à créer une concurrence saine sur l'île. Le prix moyen d'un vol Paris/Mayotte tournera autour de 800 euros selon le directeur régional. En ce moment, à l'occasion de son retour sur l'île, la compagnie propose même des tarifs promotionnels à 598 euros sans bagage et 678 euros avec bagages pour un vol Mayotte/Paris. Deux vols hebdomadaires à destination de Paris Orly via La Réunion sont prévus les mardis et samedis au départ de Mayotte et les lundis et vendredis au départ de Paris. Deux vols hebdomadaires à destination de La Réunion sont quant à eux prévus les mardis et samedis. Depuis l'annonce du retour de Corsair à Mayotte, la compagnie concurrente Air Austral a baissé ses prix ce qui est la preuve qu'une concurrence était nécessaire pour faciliter les voyages de la population mahoraise et contribuer à développer le tourisme sur l'île.

Afin de faciliter les réservations, deux agences vont être ouvertes sur l'île. La première, située dans l'aéroport, a ouvert ses portes le 9 décembre dernier. La seconde ouvrira ses portes le 14 décembre au centre-ville de Mamoudzou au pied de l'hôtel Caribou. Elle accueillera des clients du lundi au samedi midi. Pour le moment, elle ne propose pas d'autres destinations que la métropole et La Réunion, mais son directeur général affirme être en train « d'étudier les possibilités » afin de faire de Corsair « la compagnie préférée des Mahorais ».

N.G

Développement

AFD : 6M€ de préfinancements et d'apport de compétences à Ouangani, et 5M€ de prêt à la 3CO



Signature de 6,1M€ de subventions pour Ouangani

L'un des freins à la consommation des crédits, qu'ils soient nationaux ou européens, c'est le préfinancement. L'Agence Française de Développement a solutionné le problème en avançant aux collectivités le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), qu'elles perçoivent généralement 2 ans après. C'est au tour de Ouangani, après Bandidré et Mamoudzou, de profiter de ce dispositif qui devrait faire bouler de neige.

Le maire de Ouangani, Youssouf Ambdi, a signé un apport en trésorerie de 6,1 M€ par l'AFD ce jeudi: six subventions d'Etat pour

5,4 millions d'euros et 656.160 euros d'attribution du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA 2020), « une première pour la commune », se réjouit l'édile.

De la trésorerie pour réaliser des projets d'aménagements majeurs subventionnés par l'Etat : adressage des rues, construction, rénovation des écoles et création de réfectoires. Ce préfinancement permettra à la commune « de bénéficier en avance du reversement du FCTVA aux communes mahoraises, une subvention de fait qui normalement est versée deux ans après la réalisation des opérations sur lesquelles est récupéré le FCTVA », se réjouit le maire.

L'AFD apporte également à la commune un appui d'ingénierie en lançant un accompagnement global en prospective financière, notamment un diagnostic organisationnel et l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement assorti d'un programme pluriannuel d'investissement, « entièrement pris en charge par l'AFD. Cette étude devrait démarrer début 2021 ».

Youssouf Ambdi, se réjouit de « la confiance retrouvée des partenaires financiers dans le fonctionnement et la gestion de la commune, à travers ce soutien de l'AFD », et assure de « la volonté de la nouvelle équipe municipale d'accélérer la réalisation des opérations d'investissement et d'aménagement du territoire communal ».

Un marché et des aires récréatives pour l'interco du Centre-Ouest

Beaucoup de projets en cours pour la Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO), que son président Said Maanrifa Ibrahimia va pouvoir réaliser, non sur un apport en trésorerie comme à Ouangani, mais par un prêt de 5 millions d'euros souscrit auprès de l'AFD sur 20 ans à 0,19%. Il a privilégié ce biais, « en raison de la proximité et de l'appui constant et équilibré de l'AFD en matière d'appui à la construction des politiques publiques ».

Les projets portent sur l'aménagement du marché de proximité de M'Tsangamouji et des aires récréatives à Chembenyoumba, Sada et Tsingoni, et l'amorce du projet de création de quartier multi-services à Combani grâce à l'acquisition d'une parcelle de près de 13 hectares: « Ce



Saïd Maanrifia Ibrahima à la tête de la 3CO.

quartier sera mixte. Il comprendra des locaux d'activité économique et des logements, ainsi que le futur siège de la 3CO. On pourra y retrouver également des services bancaires, d'assurances, d'accueil des entreprises, d'hôtellerie, des équipements culturels et sportifs, faisant de Combani un nouveau pôle d'activité sur l'île, participant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de l'Ouest. »

Yves Rajat a tenu à rappeler le soutien et l'accompagnement de l'AFD à la 3CO au titre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie territorial et de sa Programmation Pluriannuelle d'Investissements fondée sur une analyse rétrospective et prospective de ses comptes. « Il s'agit de faire ce que l'on peut, pas ce que l'on veut, en matière de finances et de développement durable », a déclaré ce dernier.

Annonces judiciaires et légales

Publiez vos annonces dans le JDM :

annonce-légale@lejournaldemayotte.com

Conformément à l'annexe 7 de l'arrêté du 16 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, les tarifs en vigueur à compter du 1er janvier 2020 sont de 4€73 la ligne dans le département de Mayotte. La ligne de référence comporte 40 signes, espaces inclus.



AVIS DE MARCHÉ SERVICES DIRECTIVE 2014/24/UE

VILLE DE MAMOUDZOU (976)

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES
Ville de Mamoudzou (976), Contact : Le Maire Mr Ambdilwahedou SOUMAILA, BOULEVARD HALIDI SELEMANI - BP 01, 97600

Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269665010. Fax : +33 269639134. Courriel : commande-publique@mairiedemamoudzou.fr. Code NUTS : FRY5.

Adresse(s) internet :
Adresse principale : <http://www.mamoudzou.yt/vie-municipale/marches-publics>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet :

<http://www.mamoudzou.yt/vie-municipale/marches-publics>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

VILLE DE MAMOUDZOU BOULEVARD HALIDI SELEMANI - BP 01 , 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. +33 269665010. Courriel :

commande-publique@mairiedemamoudzou.fr. Fax +33 269639134. Code NUTS : FRY50. Adresse internet :

<http://www.mamoudzou.yt/vie-municipale/marches-publics>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :
Point(s) de contact susmentionné(s).

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Prestations intellectuelles

mission AMO pour la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère du NPRU de Kaweni

II.1.2) Code CPV principal
79311100

II.1.3) Type de marché
Services

II.1.4) Description succincte

Prestations intellectuelles pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère du nouveau programme de renouvellement urbain de Kaweni

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
71241000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

II.2.4) Description des prestations

Prestations intellectuelles pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère du nouveau programme de renouvellement urbain de Kaweni

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

valeur technique : 60%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : oui

Description de ces options :

La mission 2 Participation à des procédures ou des actions spécifiques détaillée dans le CCTP

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Critères sélection offres et détails :

1-Prix des prestations 40

2-Valeur technique 60

2.1-Note de compréhension:8

2.2-Note organisation et moyens de l'équipe :10

2.3 - Mémoire descriptif du mode opératoire missions 1 à 3 (5 points) ; sa méthodologie (30 points); répartition du temps de travail entre

les membres intervenants (5 points).

2.4-Qualité de la présentation de l'offre: 2

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :
Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de

sélection :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

-Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années

-Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise

-Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intéressés au candidat

-Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

Le candidat (ou groupement) devra présenter à minima les compétences suivantes: architecte et urbaniste, ainsi que dans l'approche environnementale des projets d'aménagement et de construction. Des références dans les domaines du paysage et de l'environnement, BET VRD, BET Hydraulique, Eclairagiste, AMO HQE compétent en environnement, énergie et smart city seront appréciées.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Lundi 18 janvier 2021 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre
Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : mardi 19 janvier 2021 - 12:00

Lieu : Numérique.

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : Mairie de Mamoudzou et NPRU

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS

COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Modalité financement : Ville de Mamoudzou/ Département de Mayotte/ Groupe Caisse des Dépôts.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège, 97600 Mamoudzou MAYOTTE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

09 décembre 2020

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0121 Y 92314

I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond

Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :

06.61.51.73.38.

pub@lejournaldemayotte.com

Economie

Le joailler Swarovski s'implante à Mayotte



Le joaillier a ouvert ses portes cette semaine

Haute joaillerie, montres élégantes et créations en cristal sont des symboles de la marque au cygne. Vedettes ou grandes maisons de haute couture, Lanvin, Chanel, Dior, les montres et les accessoires en cristal taillé, savent se mettre en valeur.

La marque déboule quelques jours avant Noël, de quoi donner des idées et des envies à plus d'une ou plus d'un. Il intègre le groupe 3M. Présent dans 120 pays avec plus de 2.200 boutiques, Swarovski s'intéresse donc à Mayotte, c'est donc un mini évènement qui est arrivé ce 7 décembre avec l'ouverture de ses portes. Elle accueille les clients du mardi au samedi de 9h30 à 18h30.

LE JDM



Economie**La magie de Noël à l'aéroport de Pamandzi**

La commune de Pamandzi organise son premier Marché de Noël. Des artisans et commerçants exposeront leurs produits sur le parking de l'aéroport.

Très implanté en Alsace, le concept du marché de Noël a peu à peu gagné ses parts de marché en Hexagone. A Mayotte, le site de Mtsangabeach était habituellement dédié à cette festivité, avec l'arrivée du père Noël en pirogue. Pamandzi propose désormais le sien, « marché qui se veut de proximité, de convivialité et de qualité », indique la commune. Il se déroulera du vendredi 18 au jeudi 24 Décembre 2020 de 8h à 18h, sur le parking de l'aéroport.

« Afin de rendre féérique ces moments et de respecter l'esprit de Noël, des animations et de la restauration sont prévus sur place ».

Pour les inscriptions, réservations de stands et pour tous renseignements sur la 1ère édition du marché de Noël de Pamandzi, il faut contacter la mairie de Pamandzi, 0269 60 12 82 et demander Laetitia. « Venez nombreux et en famille pour découvrir le marché de Noël ! »

Sport**Athlétisme : Mayotte participe au meeting océan Indien à La Réunion**

Les athlètes vont pouvoir concourir à La Réunion

La crise Covid n'aidant pas, cela faisait longtemps que nous n'avions pas de nouvelles de nos athlètes. Ils profitent de l'organisation d'un rassemblement à La Réunion.

Un meeting d'épreuves combinées Océan Indien se déroule les 18 et 19 décembre à La Réunion en présence de Kévin Mayer, champion et recordman du monde du décathlon. A cette occasion, Mayotte est invitée et une sélection de plusieurs athlètes doit s'y rendre.

Organisé sur un programme restreint, cet événement par équipe verra s'affronter les athlètes de la zone sur 100, 200, 3000 et 4x100m. « Après deux compétitions organisées les 28 novembre et 5 décembre, nous avons composé une équipe afin d'être présent sur toutes les épreuves masculines, ce sera plus compliqué chez les femmes. Nous avons décidé avec le comi-

té directeur, d'associer à l'équipe mahoraise, le renfort de deux athlètes mahopolitains, qui sont Nasrane Bacar et Djassim Ahamada », rapporte le président du comité, Sébastien Synave. Deux athlètes sont licenciés à Mayotte tout en habitant La Réunion.

Il se réjouit de cette occasion pour les athlètes mahorais de côtoyer le très haut niveau de l'athlétisme tricolore, La Réunion accueillant depuis quelques jours, le perchiste Renaud Lavillenie, ainsi que d'autres athlètes membres de l'équipe de France.

Des épreuves qui se veulent régionales, mais contraintes par la crise sanitaire, « notamment à Maurice dont les frontières sont fermées. »

